

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

2^e séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 9 décembre 2024 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Sont présents les conseillers et conseillère : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Est absent :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2 317.12.2024 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adoption du plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**3. 318.12.2024 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le Plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027 tel que présenté. Ce plan triennal fait partie intégrante du procès-verbal.

Le plan triennal sera diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel sera publié dans le journal l'Informel et le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier